



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015  
ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60 rue St-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Madame le Maire, Paola Hawa;
- Madame la conseillère Dana Chevalier;
- Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault;

Le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Me Catherine Adam, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**12-339-15 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Daniel Boyer

D'ouvrir la séance extraordinaire du 21 décembre 2015. Il est 18 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

**12-340-15 Ordre du jour**

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

12-339-15 Ouverture de la séance

12-340-15 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes sur les sujets traités à l'ordre du jour**

**3. Finances**

12-341-15 Adoption du budget pour l'année 2016

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

12-342-15 Levée de la séance extraordinaire

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

La période de questions est ouverte à 18 h 39.

Il y a 31 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

| Identification de la personne présente                             | Résumé de l'objet principal de l'intervention   |
|--|---|
| 1 <sup>er</sup> intervenant<br>Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Drainage secteur nord;</li> <li>- Travaux sur Meloche;</li> <li>- Mise en demeure de 9 millions;</li> <li>- Coût du communiqué publié pour Madame Deschamps;</li> </ul>  |
| 2 <sup>e</sup> intervenant<br>Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conversion au gaz pour le Centre Harpell;</li> </ul>   |
| 3 <sup>e</sup> intervenant<br>Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact du transfert de l'hôpital dans le budget 2016;</li> <li>- Montant affecté au surplus;</li> <li>- Baisse de la quote-part de l'Agglomération;</li> </ul>   |
| 4 <sup>e</sup> intervenante<br>Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du budget annuel aux citoyens annulée;</li> <li>- Présentation aux citoyens des points de discordances quant au budget;</li> <li>- Détails des coupures de 300 000 \$ en salaire depuis les deux dernières années;</li> <li>- Rôle et tâches de l'adjointe administrative de la direction générale et du maire;</li> <li>- Le départ à la retraite d'un employé permet une restructuration administrative;</li> <li>- Changement de discours politique du maire quant au poste de l'adjointe administrative;</li> </ul> |
| 5 <sup>e</sup> intervenante<br>Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie «autres» - détails sur le montant de 10 millions;</li> <li>- Coût du communiqué publié pour Madame Deschamps;</li> <li>- Utilisation du droit de vote du maire;</li> <li>- N'apprécie pas la sortie dans les journaux quant à l'impasse budgétaire;</li> <li>- Déclarations faites dans les journaux de madame le Maire vs les actions prises pour régler l'impasse;</li> <li>- Poste d'adjointe administrative contractuel vs postes d'adjointes syndiqués;</li> </ul>  |

| Identification de la personne présente                             | Résumé de l'objet principal de l'intervention  |
|--|--|
| 6 <sup>e</sup> intervenante<br>Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | - Impasse budgétaire;<br>- Mécanisme gouvernemental pour pallier à cette impasse;<br>- Le budget présenté ce soir inclut-il les sujets controversés; |
| 7 <sup>e</sup> intervenante<br>Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue | - Impasse budgétaire;<br>- Demande la présentation des deux versions du budget controversé;  |

La période de questions est close à 19 h 18.

### 3. FINANCES

#### **12-341-15 Adoption du budget pour l'année 2016**

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

#### **Proposition d'amendement :**

Un conseiller demande un amendement au budget 2016 pour y retirer les crédits budgétaires alloués pour le poste d'adjointe administrative à la direction générale.

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Daniel Boyer

Vote sur la proposition d'amendement :

#### Pour

Daniel Boyer  
Yvan Labelle  
Michel Boudreault

#### Contre

Dana Chevalier  
Ryan Young  
Paola Hawa

La proposition d'amendement est refusée sur division.

#### **Proposition originale :**

Il est proposé par Paola Hawa  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le budget pour l'année 2016, où sont présentés des revenus de 17 658 504 \$ et des dépenses et affectations totalisant 17 658 504 \$, dont copie est jointe en annexe «A».

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans le journal Première Édition pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-341 du fonds général, provenant du budget 2015.

De transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, le budget pour l'année 2016 adopté.

Un vote est demandé sur la proposition originale :

Pour

Contre

Dana Chevalier  
Ryan Young  
Paola Hawa  
Yvan Labelle  
Daniel Boyer  
Michel Boudreault

Adoptée à l'unanimité.

Un débat politique s'engendre.

Les conseillers Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault déposent une lettre auprès de la greffière.

#### 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;**
- **Le certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget 2016, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.**

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

|  |
|--|
| <b>12-342-15 Levée de la séance extraordinaire</b> |
|--|

Il est proposé par Daniel Boyer  
Appuyé par Yvan Labelle

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10560*